



Programmes de transition pour les jeunes, du foyer d'accueil à l'autonomie¹

Della Knoke

Cette fiche d'information décrit certains défis auxquels font face les jeunes qui, ayant grandi en foyer d'accueil, quittent le nid pour voler de leurs propres ailes. Elle présente également quelques programmes et services mis en œuvre en Amérique du Nord afin d'augmenter leurs chances de succès.

Introduction

La transition de l'adolescence à la vie adulte présente, pour tous les jeunes, de bonnes occasions à exploiter tout comme des défis à relever. À l'approche de l'âge adulte, les rôles et responsabilités changent et l'on s'attend à ce que les jeunes soient moins dépendants et qu'ils travaillent à l'atteinte de leurs objectifs, tant éducationnels que professionnels. Leur expérience au cours de cette période peut avoir d'importantes répercussions sur leur vie d'adulte. L'accès à l'éducation et les expériences qui renforcent l'autonomie fonctionnelle peuvent, en augmentant les compétences et la confiance en soi des jeunes, élargir leur éventail de choix de carrière. La transition à la vie adulte peut être facilitée par des relations avec des adultes bienveillants qui procurent aux jeunes un soutien psychologique et des conseils et qui les aident en périodes difficiles.

Pourquoi la transition à l'âge adulte est-elle souvent plus difficile pour les jeunes quittant le foyer d'accueil?

Wade et Dixon (2006) décrivent, en les comparant, deux types de transitions à la vie adulte, « prolongée » et « accélérée ». ² Dans le

cas des transitions prolongées, le jeune assoit graduellement son autonomie, avec l'aide des parents-substituts jusqu'à l'âge adulte. L'aide matérielle, comme le soutien financier et le logement, permet au jeune de poursuivre ses objectifs de formation, d'explorer les possibilités de carrière et d'économiser de l'argent, ce qui l'aidera à se prendre en main dès l'âge adulte. Les transitions prolongées sont devenues pratique courante depuis quelques dizaines d'années. La plupart des jeunes restent à la maison jusque dans la vingtaine, et souvent, ils peuvent y revenir en cas de difficultés. ³

Pour certains d'entre eux, cependant, les circonstances de la vie limitent les possibilités de choix et les obligent à assumer prématurément des responsabilités d'adulte. Lorsque la transition est accélérée, le jeune peut être laissé à lui-même avant d'avoir pu développer les compétences fonctionnelles et l'expérience de vie nécessaires pour se débrouiller seul. Le jeune qui grandit en foyer d'accueil est plus susceptible que celui qui vit dans sa famille de connaître une transition accélérée à la vie adulte. Vers la fin de l'adolescence, certains jeunes qui quittent le foyer d'accueil retrouvent leur famille, sont adoptés, ou déménagent chez un membre de leur parenté. Toutefois, les études tendent toutes à démontrer que la majorité des jeunes qui quittent le foyer d'accueil à la fin de l'adolescence deviennent autonomes entre 16 et 19 ans, parce qu'ils n'ont plus droit ⁴ aux services de bien-être à l'enfance. ^{5,6} Des jeunes ayant atteint la majorité et quittant le foyer d'accueil, on dit qu'ils « ont passé l'âge » de recevoir ces services.

La transition à l'âge adulte est aussi influencée par les expériences vécues par les jeunes à différentes étapes de leur vie : avant d'aller en foyer d'accueil, pendant qu'ils y sont et immédiatement après leur départ. Les enfants qui grandissent en foyer d'accueil viennent souvent de familles perturbées, et la plupart d'entre eux ont subi de la violence ou de la négligence avant d'y être placés. Ils sont plus susceptibles que leurs pairs de connaître des difficultés d'apprentissage ou de comportement ainsi que des problèmes de santé physique ou psychologique ou d'abus de substances intoxicantes.⁷ Pendant que les jeunes sont en foyer d'accueil, des changements de foyer peuvent briser leurs relations avec les parents-substituts et les pairs, entraîner un changement d'école et compromettre leur réussite scolaire. Les expériences vécues durant leur croissance les rendent plus susceptibles d'éprouver des difficultés à l'adolescence et durant la vie adulte.

Les possibilités réduites de soutien, une fois que le jeune a quitté le foyer d'accueil, ajoutent aux difficultés qu'il doit affronter. Pour certains jeunes, le fait d'avoir passé l'âge de vivre en foyer d'accueil se traduit par la perte du logis et par un accès moindre aux services et ressources tels que soutien éducatif, allocation pour médicaments et services de conseils. En outre, certains jeunes qui grandissent en foyer d'accueil n'établissent pas de relations constructives sur lesquelles ils puissent compter durant la vie adulte. Sans ces relations, les jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil sont parfois peu outillés pour relever les défis que comporte leur nouvelle vie autonome.

Quelles difficultés les jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil éprouvent-ils dans la transition vers l'autonomie?

Les recherches révèlent que les jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil font face à de nombreuses difficultés dans leur transition à la vie adulte. Durant les années suivant leur départ, ils sont plus susceptibles que leurs pairs de la population générale d'être sous-employés ou sans emploi, d'être sans abri ou de changer souvent de logement, d'avoir des problèmes d'ordre judiciaire et d'être parents très jeunes.^{8,9,10} Par exemple, une étude a comparé 603 jeunes de 17 à 19 ans ayant vécu durant une année sans service d'aide et ayant été laissés à eux-mêmes avec un échantillon représentatif de jeunes de 19 ans participant à la *National Longitudinal Study of Adolescent Health*.¹¹ Les jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil étaient deux fois plus de déclarer ne pas avoir assez d'argent pour payer le loyer, l'hypothèque ou les comptes de services publics,

et quatre fois plus susceptibles de déclarer avoir été expulsés de leur logement au cours des douze mois précédents (soit depuis leur départ du foyer).

Le choix d'emplois pour les jeunes quittant le foyer d'accueil peut se trouver réduit vu leur bas niveau de formation et leur peu de chances de poursuivre leurs objectifs en ce sens. Comparativement aux jeunes de la population générale, les jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil ont tendance à obtenir de moins bons résultats aux tests d'aptitude normalisés, sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires et sont sous-représentés dans les programmes postsecondaires.^{12,13,14} De plus, ceux qui entreprennent des études collégiales sont moins susceptibles de les terminer.

Une étude révèle que les jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil sont deux fois plus susceptibles de déclarer ne pas avoir assez d'argent pour payer le loyer, l'hypothèque ou les comptes de services publics, et quatre fois plus susceptibles de déclarer avoir été expulsés de leur logement au cours des douze mois précédents.

Quelles sont les mesures mises en œuvre pour améliorer le sort des jeunes qui ont passé l'âge de vivre en foyer d'accueil?

La sensibilisation accrue aux difficultés des jeunes qui ont passé l'âge de vivre en foyer d'accueil a stimulé la mise en œuvre de programmes visant à améliorer les possibilités de succès dans la transition à la vie adulte. Quelques exemples de ces programmes proviennent des États-Unis, où des modifications à la *Foster Care Independence Act (FCIA)* de 1999 (*Public Law 106-169*) et une hausse de financement ont permis d'étendre et d'améliorer les mesures de soutien aux jeunes en transition. La plupart des programmes et services pour les jeunes en transition appartiennent à ces trois grandes catégories :

- Meilleure préparation à la vie autonome;
- Services et soutien à la transition;
- Programme de soutien transitoire à l'autonomie.

Meilleure préparation à la vie autonome

Bon nombre d'États offrent aux jeunes en foyer d'accueil, vers la fin de l'adolescence, une préparation à la vie autonome. Cependant, les études

démontrent que la nature et l'étendue de la préparation varient considérablement, et que bien des jeunes sont peu préparés à se débrouiller seuls lorsqu'ils quittent le foyer. Par exemple, une étude révèle que, même si les jeunes reçoivent de l'aide au développement de l'autonomie fonctionnelle, environ un tiers d'entre eux ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil déclarent ne pas se sentir prêts à obtenir un emploi, à gérer un budget ou à trouver du logement.¹⁵ De telles découvertes ont permis de renouveler les efforts déployés pour enseigner aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour composer de manière autonome avec les difficultés de la vie.

Selon les États, la préparation à la vie autonome pour les jeunes en foyer d'accueil commence d'ordinaire lorsqu'ils ont de 12 à 16 ans. Elle comprend souvent de la formation visant à développer les compétences fonctionnelles dans divers domaines de la vie, par exemple, recherche et obtention d'emploi, gestion budgétaire, recherche de logement, compréhension des baux et contrats de location, ainsi que les connaissances de base de la vie quotidienne telles que transactions bancaires, planification des repas, soins personnels, harmonisation travail et études. Les programmes peuvent aussi enseigner des compétences en communication interpersonnelle, des stratégies de gestion tant du stress que du loisir, et peuvent aussi donner des conseils en matière de planification pour aider les jeunes à réaliser leurs objectifs. Une formation peut en outre être offerte aux parents-substituts pour qu'ils sachent comment aider les jeunes à accroître graduellement leur autonomie, pendant qu'ils sont encore en foyer d'accueil. Dans certains États, des équipes ou des travailleurs spécialisés en bien-être à l'enfance (par ex., *Youth Transition Action Teams* en Californie) ont pour mandat de préparer les jeunes en fin d'adolescence à leur transition à l'autonomie.

Services et soutien à la transition

Les programmes offrant des services et du soutien à la transition aident les jeunes à établir un mode de vie autonome. Ces programmes sont souvent destinés aux jeunes à risque, dont ceux qui ont passé l'âge de vivre en foyer d'accueil. Leur but est d'aider les jeunes à lever les obstacles à la poursuite des études et à la recherche d'emploi, et souvent de faciliter l'accès aux services pouvant les aider à surmonter leurs difficultés. Ces services peuvent comprendre l'orientation professionnelle, la rédaction du curriculum vitae, la recherche d'emploi et les techniques d'entrevue, les cours de mise à niveau, ainsi que la préparation aux

études postsecondaires. Bien des programmes allouent en outre du soutien quant aux besoins fondamentaux tels que les repas et les vêtements, et aident les jeunes à obtenir de l'aide au revenu et au logement, à avoir accès à des ressources récréatives et à des services relatifs aux problèmes de santé mentale et d'abus de substances intoxicantes.

Les programmes comme *Living Independently for Tomorrow (L.I.F.T.)*, qu'offre la *Haldimand and Norfolk Children's Aid Society* (en Ontario), fournissent plusieurs services et désignent des travailleurs sociaux auprès de services pour les aider dans leur transition à l'autonomie. En plus de leur apprendre des techniques de recherche d'emploi, certains programmes, tels que *Youth Opportunities Unlimited (YOU)* à London en Ontario, organisent des placements ou des stages procurant aux jeunes de l'expérience de travail. Par exemple, ce programme offre des possibilités d'acquérir de l'expérience en travail du bois, en recyclage ou en fabrication de conserves gastronomiques dans des entreprises que YOU possède et gère.

Aux États-Unis, le programme *School-to-Career Partnership for Youth in Foster Care* (partenariat de stages en emploi pour les jeunes en foyer d'accueil) d'*United Parcel Service (UPS)* permet aussi aux jeunes d'acquérir de l'expérience de travail. Ce programme mis sur pied au Maryland par UPS, en partenariat avec le ministère des ressources humaines du Maryland, l'*Annie E. Casey Foundation* (fondation Annie E. Casey) et la *Living Classrooms Foundation* (fondation des salles de classe vivantes) s'est par la suite étendu à plusieurs autres États. Ce programme procure aux jeunes qui ont passé l'âge de vivre en foyer d'accueil un emploi à temps partiel, des possibilités d'apprentissage et des services de soutien. Les participants travaillent à temps partiel (de 15 à 25 heures par semaine) et bénéficient d'un salaire horaire, d'un programme de soins de santé et d'une navette aller et retour. Des conseillers visitent le lieu de travail jusqu'à trois fois par semaine pour s'assurer que tout va bien. UPS rembourse en outre aux jeunes les frais de scolarité du collège ou de la formation professionnelle.

Les programmes qui facilitent l'accès à la formation postsecondaire élargiront l'éventail des possibilités des jeunes qui font la transition vers l'âge adulte. La modification de la FCIA a suscité dans la plupart des États l'établissement de lois ou de règlements pour donner aux jeunes ayant passé l'âge de vivre en foyer d'accueil le droit à des bourses d'études du gouvernement, à des dispenses de frais de scolarité ou à des subventions aux études postsecondaires selon leurs besoins. Au Canada, la *Loi canadienne sur l'épargne-études* récemment modifiée permet aux organismes

d'aide à l'enfance d'ouvrir un régime enregistré d'épargne-études (REEE) au nom des jeunes qui ont grandi en foyer d'accueil. Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario a récemment établi des subventions d'accès aux études aidant les jeunes ainsi que les jeunes adultes qui ont été en permanence sous la tutelle provinciale à payer leurs droits de scolarité. Ces programmes fournissent aux jeunes les ressources dont ils ont besoin pour poursuivre leurs objectifs de formation, une fois qu'ils ont quitté le foyer d'accueil.

Programmes de soutien transitoire à l'autonomie

Différentes administrations canadiennes (dont l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta) ont recours à des ententes de prise en charge et de soins prolongés afin d'étendre la période de soutien au-delà de l'âge de la majorité, soit en général jusqu'à 20 ou 21 ans. Selon les endroits, le droit de recevoir ces services varie, mais se limite souvent aux jeunes ayant été sous tutelle en permanence et fréquentant un établissement d'enseignement. Une entente de prise en charge et de soins prolongés est un contrat entre un jeune en foyer d'accueil et un organisme de services à l'enfance et à la famille, qui précise les types de services d'aide qui seront fournis par l'organisme tout comme les objectifs que le jeune doit s'efforcer d'atteindre pour recevoir l'aide prolongée. Les jeunes reçoivent en général du financement pour le logement, la nourriture et les vêtements, et parfois aussi une allocation pour les soins dentaires et médicaux. D'autres services peuvent être fournis pour aider les jeunes à réaliser la transition, et varient selon l'organisme de service d'aide à l'enfance et à la famille.

Aux États-Unis, certains programmes de soutien transitoire à l'autonomie ont été établis. Ces programmes procurent aux jeunes ayant quitté le foyer d'accueil un logement stable et un éventail de services les aidant à réaliser la transition à l'autonomie, de manière graduelle et avec du soutien. Tout comme les ententes de prise en charge et de soins prolongés, certains de ces programmes ne sont offerts qu'aux jeunes qui fréquentent un établissement d'enseignement ou qui travaillent. Pour certains d'entre eux, les jeunes doivent suivre un programme d'aptitudes fonctionnelles afin d'avoir droit au logement. D'autres offrent ce type de formation durant que le jeune vit en résidence de transition. Voici quelques exemples de ces programmes :

- *Lighthouse Youth Services and Independent Living Program* (Ohio);

- *Community Transition Services Center* (Texas);
- *Community Housing Assistance Program* (Connecticut);
- *First Place for Youth* (Californie);
- *Living Independently for Tomorrow* (LIFT- Virginie);
- *Bridges to Independence* (Californie).

Bien que ces programmes diffèrent, leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Financement au logement de transition.** Ces programmes fournissent du financement pour chambre et pension, ou peuvent offrir des appartements dans des résidences ou répartis un peu partout dans la collectivité. Selon le programme et les objectifs d'autonomie du jeune, ce dernier peut recevoir du soutien pendant une ou plusieurs années. Certains programmes étendent le soutien jusqu'à l'âge de 23 ans pour les jeunes qui ont entrepris des études postsecondaires. Bon nombre de programmes donnent du financement pour les services publics, le téléphone, le transport, la nourriture ou une indemnité de subsistance mensuelle.
- **Services et soutien à la transition.** Ces programmes offrent un éventail de services et de mesures de soutien pour préparer le jeune à la vie autonome, pendant qu'il bénéficie de soutien au logement. La plupart de ces programmes offrent des services d'aide à l'emploi, de l'orientation éducationnelle et professionnelle, et aident les jeunes à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à s'inscrire au collège. Ils peuvent leur donner accès à des services de conseils et de défense de leurs droits et à du soutien des pairs. Certains programmes exigent que les jeunes placent une partie de leurs revenus de façon à ce qu'ils disposent d'argent lorsqu'ils quitteront le programme (par ex., *Bridges to Independence Program*, *Community Housing Assistance Program*).

Autres types de soutien

Les jeunes en foyer d'accueil ont besoin de relations constructives suivies. Bien qu'il y ait peu de recherches sur les effets du mentorat, certaines études révèlent que de bons modèles et des relations constructives avec les adultes aident les jeunes à trouver leur voie et à définir leurs objectifs.¹⁶ Une étude révèle que les jeunes en foyer d'accueil ont moins tendance que ceux de la population générale à dire qu'une relation de mentorat avec un adulte n'étant pas un parent a apporté des améliorations à leur vie; cependant, ceux qui en avaient bénéficié avaient une meilleure estime de soi, de meilleurs

résultats scolaires et une meilleure santé en fin d'adolescence et au début de l'âge adulte.¹⁷ Les programmes favorisant ou soutenant les relations de mentorat entre les jeunes en foyer d'accueil et les adultes qui s'en occupent peuvent aider les jeunes à trouver un soutien psychologique ou instrumental ainsi que des ressources pouvant les conseiller et les guider. Ces relations peuvent se développer naturellement entre le jeune et les adultes de leur réseau social tels les oncles, les tantes, les entraîneurs, les parents d'amis, ou les professionnels comme les enseignants ou les travailleurs sociaux. Sinon, elles peuvent être facilitées grâce à des programmes de bénévolat comme Grands Frères et Grandes Sœurs, ou par les programmes d'aide à la transition (par ex., *First Place for Youth*, en Californie). D'autres recherches s'imposent pour établir la meilleure manière de favoriser et de soutenir des relations constructives pour les jeunes ayant grandi en foyer d'accueil.

Sommaire

Beaucoup de jeunes qui ont passé l'âge de vivre en foyer d'accueil sont laissés à eux-mêmes prématurément et font face à de multiples problèmes, dont l'instabilité du logement, la difficulté à trouver de l'emploi et les possibilités limitées de formation. Ils affrontent souvent ces difficultés sans le soutien d'un adulte bienveillant qui pourrait les guider, les conseiller et les soutenir dans les moments difficiles, et sans non plus les compétences ni les ressources nécessaires pour y arriver seuls. Certains programmes ont été conçus pour aider les jeunes dans leur transition à la vie adulte. La préparation à la vie autonome vise à aider les jeunes à acquérir les compétences dont ils ont besoin après avoir quitté le foyer d'accueil. Les services et le soutien fournis aux jeunes à cette étape de leur vie les aident à avoir accès aux ressources et à lever les obstacles à la formation et à l'emploi. Le soutien à la vie autonome leur fournit un toit et des services pour les aider à passer à une pleine autonomie de manière graduelle et avec du soutien. Les programmes qui améliorent la préparation et la transition à la vie adulte sont susceptibles d'ouvrir aux jeunes un éventail plus large de possibilités. Cependant, il existe peu de recherches établissant dans quelle mesure les initiatives actuelles améliorent le sort des jeunes qui quittent le foyer d'accueil.¹⁸ D'autres recherches s'imposent pour déterminer quels programmes aident le mieux les jeunes qui ont passé l'âge de vivre en foyer d'accueil à trouver les voies qui les mèneront au succès dans leur vie adulte.

- 1 Cette fiche d'information a été révisée par des pairs du domaine de l'aide à l'enfance. Nous tenons à remercier tout spécialement Daniel Moore, directeur administratif des Services à l'enfance et à la famille du comté de Guelph et Wellington, pour ses commentaires et suggestions utiles.
- 2 Wade, J. et Dixon, J. (2006). Making a home, finding a job: investigating early housing and employment outcomes for young people leaving care. *Child and Family Social Work*, 11, 199–208.
- 3 Stein, M. (2006). Étude documentaire : Young people leaving care. *Child and Family Social Work*, 11, 273–279.
- 4 Pour ce qui est de l'information sur les différences entre les provinces et territoires canadiens quant à l'âge de la vie autonome après le départ du foyer d'accueil, visitez le site : www.cecw-cepb.ca/DocsFra/FASDTransitions67F.pdf
- 5 Goldstein, A. L. et Wekerle, C. (2008). Aging out of the child protective services system: The transition from child welfare to independence. *Ontario Association of Children's Aid Societies Journal*, 52 (1), 9–17.
- 6 Stein, M. (2006). Étude documentaire : Young people leaving care. *Child and Family Social Work*, 11, 273–279.
- 7 Sullivan, D. J. et van Zyl, M. A. (2008). The well-being of children in foster care: Exploring physical and mental health needs. *Children and Youth Services Review*, 30, 774–786.
- 8 Courtney, M. E., Piliavin, I., Grogan-Kaylor, A. et Nesmith, A. (2001). Foster youth transitions to adulthood: A longitudinal view of youth leaving care. *Child Welfare*, 80 (6), 685–717.
- 9 Courtney, M. E. et Dworsky, A. (2006). Early outcome for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and Family Social Work*, 11(3), 209–219.
- 10 Goldstein, A. L. et Wekerle, C. (2008). Aging out of the child protective services system: The transition from child welfare to independence. *Ontario Association of Children's Aid Societies Journal*, 52 (1), 9–17.
- 11 Courtney, M. E. et Dworsky, A. (2006). Early outcome for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and Family Social Work*, 11(3), 209–219.
- 12 Pecora, P. J., Williams, J., Kessler, R., Hiripi, E., O'Brien, K., Emerson, J., Herrick, M. et Torres, D. (2006). Assessing the educational achievements of adults who were formerly placed in family foster care. *Child and Family Social Work* 11, 220–231.
- 13 Wade, J. et Dixon, J. (2006). Making a home, finding a job: investigating early housing and employment outcomes for young people leaving care. *Child and Family Social Work*, 11, 199–208.
- 14 Courtney, M. E. et Dworsky, A. (2006). Early outcome for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and Family Social Work*, 11(3), 209–219.
- 15 Courtney, M. E., Piliavin, I., Grogan-Kaylor, A. et Nesmith, A. (2001). Foster youth transitions to adulthood: A longitudinal view of youth leaving care. *Child Welfare*, 80 (6), 685–717.
- 16 Tweddle, A. (2005). *Youth leaving care-how do they fare?* Brief prepared for the Modernising Income Security for Working Age Adults Project. Site consulté le 10 novembre 2008 : http://www.laidlawfdn.org/files/Youth_Leaving_Care_report.pdf
- 17 Ahrens, K. R., DuBois, D. L., Richardson, L. P. Fan, M.Y. et Lozano, P. (2008). Youth in foster care with adult mentors during adolescence have improved adult outcomes. *Pediatrics*, 121 (2), 1–8.
- 18 E.g., Donkoh, C., Underhill, K. et Montgomery, P. (2006). Independent living programmes for improving outcomes for young people leaving the care system: The state of the evidence. *Children and Youth Services Review*, 28, 1435–1448.

L'auteur : Della Knoke détient PhD en travail social et est fonctionnaire.

Citation proposée : Knoke, D. (2009). *Programmes de transition pour les jeunes, du foyer d'accueil à l'autonomie*. Fiche d'information #70F du CEPB. Toronto, Ontario: Université de Toronto, Faculté de travail social Factor-Inwentash.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants produit et distribue des fiches d'information, afin de procurer un accès à des données à jour sur la recherche canadienne en matière de bien-être des enfants.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. (CEPB) est l'un des centres d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds des CEPB.

Ce feuillet d'information peut être téléchargé à : www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets